

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2021

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3818)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL13

présenté par
M. Pont, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 2 à 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture.